

RESEAU FORESTERIE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL

EVOLUTION VERS L'AMENAGEMENT FORESTIER
PARTICIPATIF SUR LE MONT CAMEROUN
(PROJET DU JARDIN BOTANIQUE DE LIMBE ET DE
CONSERVATION GENETIQUE DE LA FORET
OMBROPHILE, 1988-1994)

Joe Watts

Titre original: *Developments Towards Participatory Forest Management on Mount Cameroon (The Limbe Botanic Garden and Rainforest Genetic Conservation Project 1988-1994)*.

Joe Watts a travaillé de 1990 à 1994 comme conseiller de l'ODA pour la conservation des forêts auprès du Jardin botanique de Limbé et du Projet de conservation génétique de la forêt ombrophile. On peut maintenant le contacter à l'adresse suivante : 36 Kingsley Road, Pinner, Middlesex, Royaume-Uni.

ISSN 1351-3966

**EVOLUTION VERS L'AMENAGEMENT FORESTIER
PARTICIPATIF SUR LE MONT CAMEROUN
(PROJET DU JARDIN BOTANIQUE DE LIMBE ET DE
CONSERVATION GENETIQUE DE LA FORET
OMBROPHILE, 1988-1994)**

Joe Watts

INTRODUCTION

On pense souvent que le Mont Cameroun et les plaines qui l'entourent se situent dans l'un des refuges forestiers de l'Afrique centrale et qu'ils représentent probablement l'une des plus hautes priorités pour la conservation de la biodiversité en Afrique. L'utilisation des terres et des ressources naturelles dans cette région, ainsi que la demande dont elles font l'objet, sont complexes. Elles sont caractérisées par de vastes superficies de plantations annexées durant la période coloniale, des immigrations importantes de populations venues d'autres régions du Cameroun et un climat politique, législatif et économique qui évolue rapidement, marqué par des changements vers une politique pluripartite et un programme d'ajustement structurel. A l'intérieur de ce cadre, le Projet du Jardin botanique de Limbé et de conservation génétique de la forêt ombrophile a oeuvré en faveur de la conservation de la biodiversité sur le Mont Cameroun. A mesure que le projet a évolué vers une approche plus participative à l'aménagement forestier, il s'est efforcé de concilier les idées sur la conservation de la biodiversité venues de l'extérieur et les aspirations qui se manifestaient localement à l'égard de la forêt. Le présent article a pour objectifs d'examiner les côtés institutionnels passés et présents de l'utilisation des terres et des ressources naturelles dans la région, de décrire l'approche adoptée par le Projet Limbé et d'esquisser ses plans d'avenir.

LA ZONE DU MONT CAMEROUN : GENERALITES

Environnement physique et biologique

Le Mont Cameroun est un volcan actif de type hawaïen où les sols sont relativement fertiles. C'est le pic le plus haut (4095 m) dans une chaîne isolée d'un relief volcanique (Thomas & Cheek, 1992). Sur la côte, au pied du Mont Cameroun, la moyenne des précipitations annuelles est élevée (jusqu'à 10.000 mm/an⁻¹), alors qu'au nord du massif, les précipitations atteignent environ 1.700 mm/an⁻¹. Durant une courte saison sèche, entre décembre et février, l'humidité reste néanmoins de 75-80% (Payton, 1993).

Le mont Cameroun est le seul en Afrique occidentale à présenter une succession relativement continue de végétation, allant de la forêt sempervirente au niveau de la mer à la végétation subalpine vers le sommet, et se trouve, croit-on, dans la zone du refuge camerounais (Gartlan, 1989). L'endémisme considérable et la diversité dans la zone du mont Cameroun est un fait reconnu au niveau international, comportant au moins 42 espèces de plantes et deux espèces d'oiseaux endémiques dans le massif principal (Thomas & Cheek, 1992; Stuart, 1986). Y vivent également trois espèces de primates en danger d'extinction (Gadsby & Jenkins, 1992) et une population peu nombreuse d'éléphants.

Histoire

L'histoire de cette zone est maintenant assez bien connue du Projet Limbé. Le contexte historique passé de l'utilisation des terres et des institutions politiques n'est cependant pas aussi évident.

On pense que l'occupation des terres par l'homme a commencé lorsque la tribu Bomboko s'est installée au nord-est des montagnes. Les Bakwiri seraient issus de la tribu Bomboko et auraient occupé les flancs est des montagnes au dix-huitième siècle (Ardener, 1956). Ces tribus du littoral ont été parmi les premières à entrer en contact avec les marchands européens (Kofele-Kale, 1981).

Le Gouvernement allemand revendiqua le contrôle du Protectorat du Kamerun en 1884. Les sols fertiles autour du mont Cameroun ayant attiré l'attention des Allemands, 1.000 km² des terres les plus fertiles furent aliénés, dont 830 km² antérieurement occupés par les Bakwiri qui ne reçurent aucune compensation, ou peu, et furent cantonnés dans des réserves autochtones ou dans les hauteurs sur des terres moins riches (Bederman, 1968). Cette aliénation en masse de territoire, et par la suite l'afflux d'immigrants, eurent de profondes répercussions sur les Bakwiri. Ils furent, semble-t-il, atteints de maladies, leur croissance démographique ralentit et ils passèrent par une crise culturelle et démographique dont ils commencent à peine à se relever (Jeanrenaud, 1991).

Dans les plantations, les travaux posaient continuellement des problèmes et les conditions de travail, dans le climat malsain des côtes, entraînaient des taux de mortalité élevés et un renouvellement rapide de la main-d'oeuvre. Les gérants de plantations, employant parfois des forçats, recrutèrent de la main-d'oeuvre supplémentaire d'autres parties du Cameroun (surtout de la région montagneuse de Bamenda), les logeant dans des camps à l'intérieur des domaines. En 1927, 732 seulement parmi les 10.542 ouvriers des plantations du département de Victoria (dénommé plus tard Fako) étaient originaires de la région (Kofele-Kale, 1981).

Traditionnellement, la société Bakwiri n'était pas organisée selon des systèmes élaborés où le pouvoir d'une autorité centralisée est entre les mains d'un chef (Kofele-Kale, 1981). Le niveau d'organisation politique le plus élevé était celui du village et l'on pense que les structures communautaires, à peine développées, se sont encore affaiblies au cours de la période du protectorat britannique (Sharpe, communication inédite). Dans le cadre de leur politique d'administration indirecte, les Britanniques tentèrent de renforcer le rôle des chefs de village et de mettre en place une hiérarchie de chefs suprêmes (Geschiere, 1993).

Après la première guerre mondiale, les Britanniques administrèrent la partie occidentale du Cameroun sous mandat de la Ligue des Nations et revendirent à leurs anciens propriétaires allemands presque toutes les plantations qu'ils avaient saisies. Après la seconde guerre mondiale, les plantations passèrent sous l'autorité du Gouverneur du Nigéria, qui les déclara Terres indigènes à conserver sous sa tutelle pour le bien commun de tous les habitants du territoire. Le Gouverneur accorda des baux pour les terres à la Cameroon Development Corporation (CDC) (Bederman, 1968). Les plantations, soit une large proportion du territoire encerclant les montagnes, sont donc en fait restées, jusqu'à ce jour, exclues de tous développements des politiques relatives à l'administration forestière et au régime foncier (Sharpe, communication inédite). Le transfert de propriété fut effectué en dépit des efforts d'un groupe de chefs Bakwiri, constitués en un comité foncier, qui adressèrent au Gouvernement britannique et aux Nations Unies une pétition visant à autoriser les Bakwiri à reprendre possession des terres aliénées par les Allemands (Bederman,

1968).

Pendant toute la période britannique a persisté un conflit entre le désir du Département des forêts de constituer des réserves forestières domaniales (et son manque de confiance dans les autorités indigènes) et l'opposition à ces réserves de la part des populations locales et de l'administration qui étaient en faveur de l'Ordonnance sur les terres indigènes et de la notion de réserves forestières indigènes. En 1917, 1923 et 1927, fut recommandée la classification des hautes terres du mont Cameroun, mais ces propositions n'aboutirent pas, en raison principalement de ce conflit. Ultérieurement, lorsque les réserves furent créées dans les années 1930 et 1950, elles furent confiées aux autorités indigènes. La réserve forestière des autorités indigènes de Bambouko et la réserve forestière du Mokoko, sur le versant nord et les piedmonts des montagnes, furent respectivement classées en 1939 et 1952 (Sharpe, communication inédite).

CI-DESSUS CARTE DE L'AFRIQUE INDIQUANT LE CAMEROUN ET L'EMPLACEMENT DE LA ZONE DU PROJET

CI-CONTRE CARTE DE LA ZONE DU MONT CAMEROUN INDIQUANT LES ZONES PROPOSEES POUR LA CONSERVATION, LES ETABLISSEMENTS ET LES PLANTATIONS INDUSTRIELLES

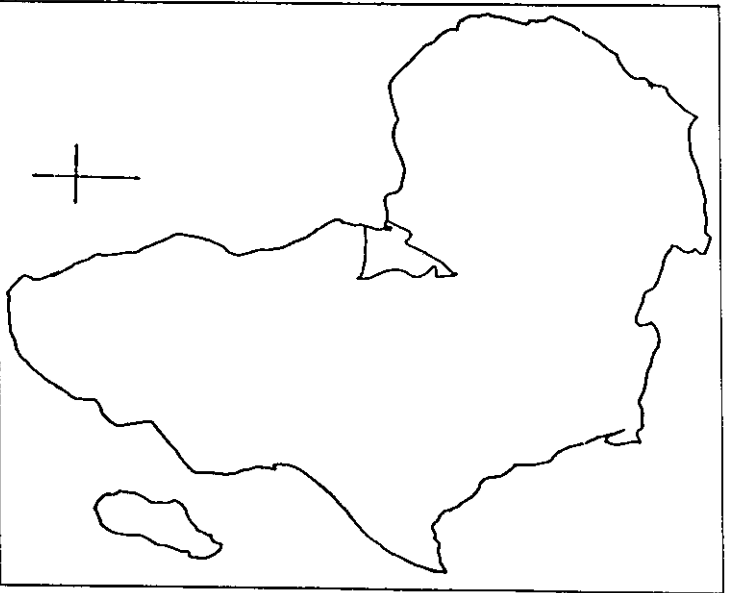
Zones de conservation proposées

- 1 Etindé
- 2 Mabéta-Moliwé (périmètres initiaux)

Réserves forestières existantes

- 3 Réserve forestière de Bambouko
- 4 Réserve forestière du Mokoko

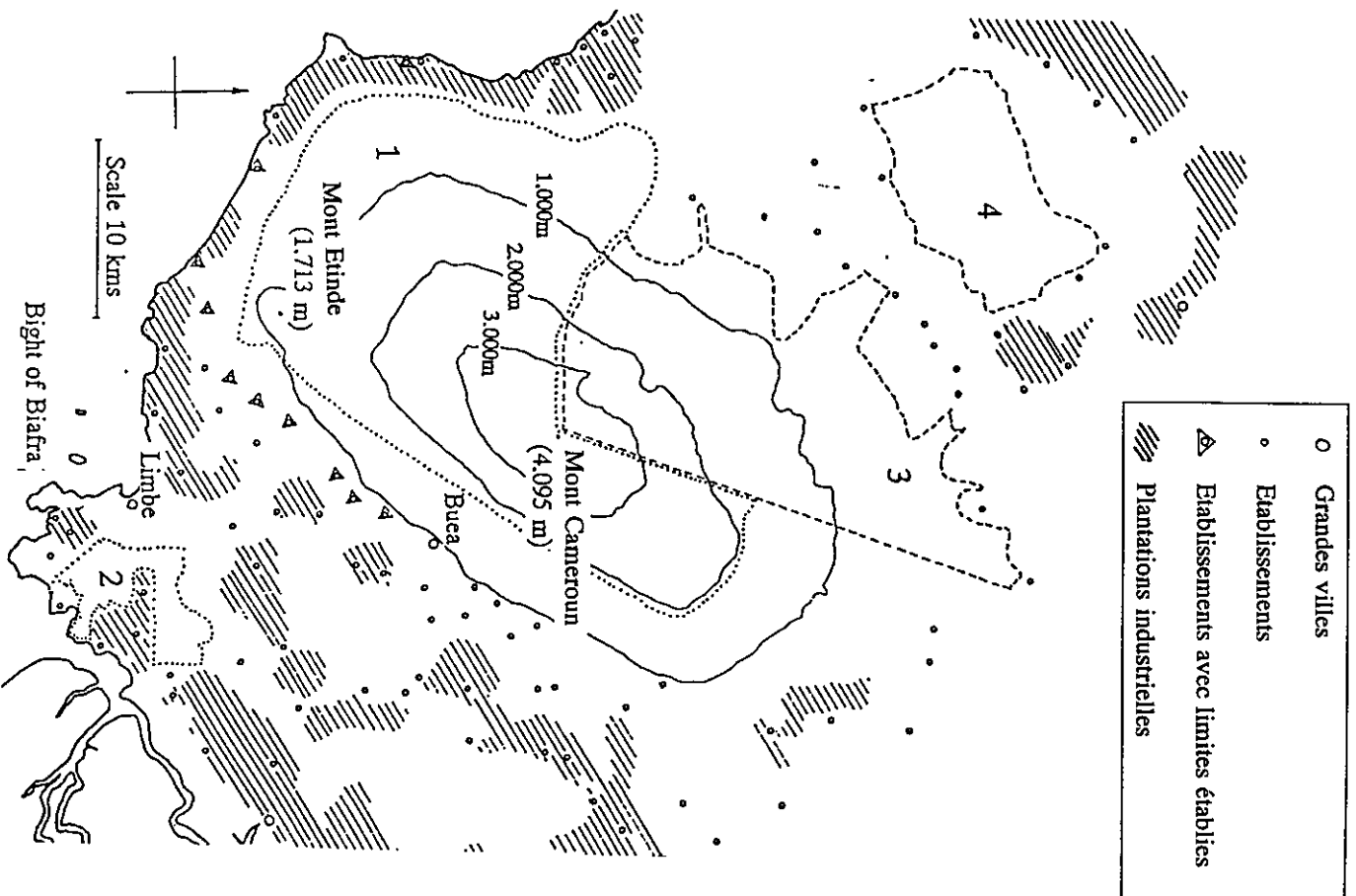




CI-DESSUS
CARTE DE L'AFRIQUE INDICANT LE CAMEROUN ET L'EMPLACEMENT DE LA ZONE DU PROJET

CI-CONTRE
CARTE DE LA ZONE DU MONT CAMEROUN INDICANT LES ZONES PROPOSEES POUR LA CONSERVATION, LES ETABLISSEMENTS ET LES PLANTATIONS INDUSTRIELLES

- Zones de conservation proposées**
- 1 Ebindé
 - 2 Mabéa-Molivé (périmètres initiaux)
- Reserves forestières existantes**
- 3 Réserve forestière de Bambouko
 - 4 Réserve forestière du Mokoko



Les autorités indigènes n'étaient en fait investies que d'une responsabilité limitée, à part celle de leurs réserves forestières. Le processus de consultation et d'établissement devant 'résoudre la question des réserves' était contesté par l'Administration britannique aussi bien que par les villageois. Bien souvent, il s'agissait tout simplement d'un manque de ressources du Département des forêts pour créer des réserves de manière efficace. Le système des autorités indigènes donnait naissance à de nombreux antagonismes au sujet de l'administration des ressources forestières et des revenus qu'elles apportaient. Ces conflits éclataient au sein des autorités indigènes et entre ces autorités, les villages et les villageois individuellement. Les villages devenaient de plus en plus hétérogènes et fragmentés et l'autorité indigène, en tant qu'institution, bien qu'encore appuyée par l'Administration britannique, finit par s'affaiblir.

Bien que les statistiques officielles ne présentent plus les informations démographiques selon les origines ethniques, Kofele-Kale (1981) fait observer ce qui suit :

"... on estime que, de nos jours, il y a 17 immigrants pour chaque natif dans la Division de Fako, et près de 4 immigrants pour chaque natif Kpe [Bakwiri] dans les seules zones indigènes."

La proportion d'immigrants par rapport aux Bakwiri a probablement augmenté depuis cette estimation.

L'attitude des Bakwiri à l'égard des 'étrangers' [terme appliqué aux non autochtones ayant vécu dans la zone depuis au plus trois générations] est quelque peu ambiguë. En plus de la population considérable d'étrangers vivant dans les camps attachés aux plantations, de nombreux étrangers se sont installés dans la zone pour pratiquer l'agriculture et le commerce. Par le passé, et actuellement aussi, les autochtones de la zone entourant les montagnes ont librement vendu ou loué des terres aux colons. La croissance démographique à l'intérieur des établissements d'étrangers est encouragée en tant que moyen permettant de garantir un plus grand défrichement des forêts pour l'expansion agricole, une multiplication des services fournis par le Gouvernement et le développement de l'infrastructure communautaire. Les migrations économiques continuent de nos jours, en provenance d'autres régions du Cameroun (notamment des hauteurs de Bamenda) et d'autres Etats d'Afrique occidentale (surtout du Nigéria). Les étrangers sont cependant aussi considérés comme une menace à la sécurité des habitants locaux et suscitent des craintes de domination culturelle, politique et économique. Certains villageois ont pris la décision collective de ne pas encourager les étrangers à s'établir dans leurs villages. On a récemment observé chez les Bakwiri un renouveau d'intérêt pour leurs droits et leur culture.

Il serait par trop simpliste de présenter la situation comme un tableau mettant en présence 'natifs et étrangers'. Chaque communauté est extrêmement hétérogène et fragmentée et l'on constate, entre les communautés, de nombreux liens antagonistes et mutuellement bénéfiques. Superposée à cette structure, on retrouve l'influence de l'Etat, avec sa bureaucratie d'administration territoriale, les forces de l'ordre et les ministères techniques, ceux chargés de l'agriculture, de l'environnement et des forêts par exemple.

L'Etat du Cameroun occidental atteignit à l'indépendance en 1961. Les exploitations extensives des forêts juste avant l'indépendance, qui se poursuivirent après la proclamation, eurent un effet considérable sur les collectivités vivant autour du mont Cameroun. Une grande partie du réseau routier fut mis en valeur et entretenu par les entreprises d'exploitation. Afin d'obtenir le

'consentement du propriétaire' et l'accord des villages, les entreprises procurèrent des fonds, mirent en place des infrastructures, dont des ponts et l'alimentation en eau, créèrent des emplois et organisèrent des festivités (Sharpe, communication inédite). Les avantages manifestes dont bénéficièrent les collectivités et les particuliers soumis aux autorités et à l'administration traditionnelles renforcèrent le concept déjà accepté, selon lequel l'exploitation des forêts, soit par la conversion à l'agriculture soit pour l'extraction de bois, constituait une stratégie valable en faveur du développement et du pouvoir politique.

Sous l'administration allemande, toutes les terres non occupées furent déclarées Terres de la couronne. Plus tard, sous l'administration britannique, une ordonnance sur les terres indigènes confia celles-ci aux autorités indigènes (Sharpe, communication inédite). Toutefois, après 1972, les deux Etats de la République fédérale du Cameroun se constituèrent en une république unie, de sorte que les terres non occupées sont maintenant du domaine de l'Etat. Les dépouilles économiques et politiques de l'extraction du bois et de l'acquisition ou la disposition des terres furent canalisées vers les pouvoirs techniques et politiques dans la capitale nationale Yaoundé et loin des villages et des élites locales. Néanmoins, la perception que la forêt appartient à la population autochtone subsiste encore, plus de 18 ans après. Jeanrenaud (1991) a fait observer que les communautés Bakwiri perçoivent la forêt vierge comme une terre communale et que le chef et les anciens s'en considèrent comme les gardiens et détiennent la forêt à titre fiduciaire pour l'avenir.

Utilisation actuelle des terres

Autour du mont Cameroun, l'agriculture est dominée par les plantations de la CDC où poussent les palmiers à huile, les hévéas, les bananiers et le théiers. Il existe en outre des plantations privées de palmiers à huile, de caféiers et de cacaoyers. Le plantain est cultivé dans de petites fermes et dans des plantations pour satisfaire à la consommation intérieure et alimenter les marchés urbains relativement lucratifs de la Division de Fako et de Douala. Almy & Besong (1987) ont estimé que 10.000 familles environ pratiquent l'agriculture à temps plein dans la Division de Fako, et 10.000 vivant à l'intérieur de domaines ou dans des villes cultivent de petites parcelles. Les principales cultures sont le plantain, l'igname, le manioc et le maïs.

Jeanrenaud (1991), Carter (1992) et Gadsby & Jenkins (1992) ont fourni d'utiles renseignements sur les utilisations de la forêt dans la zone du mont Cameroun. On note des différences considérables d'un établissement à l'autre quant à l'usage de la forêt et à l'attitude qu'elle inspire, selon l'histoire des populations et les ressources forestières qui leur sont encore accessibles.

En général, la forêt qui subsiste autour de la montagne ne présente plus d'intérêt pour les entreprises industrielles du bois, la plupart des massifs accessibles ayant été exploités. Mais des entrepreneurs locaux utilisent des scies à chaîne pour transformer les arbres en planches pour la consommation locale. Ce type d'exploitation représente un nombre considérable d'emplois. Carter (1992) a estimé que, dans un village, 300 habitants au moins sur une population estimée à 3.800 environ, travaillent pour l'exploitation du bois et dans les secteurs connexes. Dans les établissements mêmes, les habitants sont en général conscients du fait que les arbres produisant du bois de bonne qualité se font de plus en plus rares.

Pour la plupart des habitants, la principale source d'énergie domestique est le bois de feu, qui est

en général ramassé sous forme de bois mort et de branches dans les buissons des fermes à proximité. Il existe un commerce de ce bois de feu dans les villes mais il s'agit souvent de bois d'hévéas en fin de rotation 'acquis' dans les plantations de la CDC. Certaines essences sont abattues exclusivement pour les besoins du commerce du poisson séché.

La chasse de gibier est la principale activité entreprise autour des fermes, dans la forêt et dans les prairies du mont Cameroun. Une partie de la viande de gibier est destinée à l'alimentation de subsistance, mais elle est aussi une source de revenus importante. Les chasseurs utilisent des collets métalliques mais également des armes à feu, souvent non officiellement prêtées par du personnel de la force publique (armée, gendarmes) moyennant un partage des recettes (Gadsby & Jenkins, 1992). Les règlements interdisent le piégeage au collet métallique et n'autorisent l'utilisation des armes à feu que sur délivrance d'un permis. Si la chasse est une activité entièrement masculine, les femmes interviennent souvent dans la commercialisation et la transformation de la viande de gibier (le réseau des commerçants constitué autour du mont Cameroun approvisionne Douala, à plus de 80 kilomètres). Le nombre des chasseurs semble augmenter et la plupart d'entre eux observent que la population animale est en régression (Gadsby & Jenkins, 1992).

De nombreux autres produits sont récoltés dans la forêt et dans les prairies, parmi lesquels le miel, des plantes médicinales, des légumes, des fruits et des épices. Le commerce de ces produits se fait souvent le long d'une filière de négociants et les revenus qu'il rapporte, bien que petits au niveau individuel, peuvent être importants, surtout pour les femmes qui s'en occupent. Jeanrenaud (1991) a constaté que la moitié des ménages interrogés joue un rôle dans le commerce des produits forestiers.

L'écorce de l'essence *Prunus africana* que l'on trouve dans la forêt du mont Cameroun est exploitée commercialement. Un extrait tiré de cette écorce sert à préparer des médicaments utilisés en Europe pour traiter des troubles de la prostate. La gestion efficace et équitable de ce produit forestier, potentiellement lucratif et durable, est en soi un cas intéressant. Cunningham & Mbenkum (1993) en ont fait une description générale intéressante.

Le contrôle ou la gestion de l'exploitation forestière par l'Etat se borne à délivrer des autorisations de coupe et à confisquer sporadiquement le bois de coupes illicites. Il n'y a presque aucun contrôle sur la chasse.

Dans les villages, les contrôles exercés sur la chasse et l'exploitation du bois se limitent habituellement à solliciter une autorisation de principe par le village, pour laquelle le chef et les conseillers reçoivent parfois une petite somme d'argent. Certains villages, mais non tous, interdisent l'accès aux étrangers. Les chasseurs et les villages ont des aires de chasse reconnues, mais non exclusives, encore qu'il n'y ait aucun contrôle sur le nombre des chasseurs ou sur les prises. Les tabous traditionnels (contre la chasse au chimpanzé par exemple) commencent à s'effriter. L'exercice d'un contrôle de ce type par un village ne s'observe que dans les villages les plus traditionnels. Les forêts situées près des centres urbains ou des camps de travailleurs de la CDC constituent pratiquement des ressources librement accessibles où peuvent opérer même des chasseurs de profession d'autres régions du Cameroun.

De toute évidence, le mont Cameroun présente une importance du point de vue de la conservation de la biodiversité. La montagne et ses ressources naturelles sont aussi une source importante de

moyens de subsistance et de revenu monétaire au sein de l'économie régionale et, pour le moins dans le passé, de pouvoir politique. C'est dans ce cadre politique et économique très complexe, de grande portée et dynamique, que fut mis en place le projet concernant le Jardin botanique de Limbé et la conservation génétique de la forêt ombrophile, dans le dessein de conserver la diversité biologique de la montagne.

LE PROJET DU JARDIN BOTANIQUE DE LIMBE ET DE CONSERVATION GENETIQUE DE LA FORET OMBROPHILE

Le projet initial et ses objectifs

Le projet concernant le Jardin botanique de Limbé et la conservation génétique de la forêt ombrophile a été élaboré pour l'Overseas Development Administration du Gouvernement britannique (ODA) et le Gouvernement camerounais, avec le concours d'une équipe dirigée par Nigel Hepper (taxinomiste aux jardins botaniques de Kew). L'intention était d'intégrer la rénovation du Jardin botanique de Limbé (remontant à 1892) et la conservation de la forêt du mont Cameroun. La conservation devait être réalisée par le biais du classement et de la surveillance de réserves, qui devaient faire ultérieurement l'objet d'études (Hepper, Mitchell & Bell, 1986, Hepper & Bovey, 1987). Il était en quelque sorte admis que la population locale serait pressentie, mais à part cela, l'histoire de la région ou les pressions exercées sur les forêts ne furent que très peu prises en considération.

Au moment de l'élaboration du projet, le Cameroun était un Etat stable gouverné par un parti unique. Il fut convenu que le projet serait exécuté par l'intermédiaire du Département des forêts, dont des membres composeraient la direction camerounaise du projet (plusieurs expatriés feraient également partie du personnel). Le Département des forêts n'avait besoin que d'une carte et d'un rapport sur la zone à classer, qu'il était aussi habilité à constituer en réserve. Dans le cadre du Mémoire d'accord signé par les Gouvernements camerounais et britannique en 1988, deux zones furent circonscrites pour la conservation : Mabéta-Moliwé et Etindé

Mabéta-Moliwé est une zone de vieille forêt secondaire, à l'est de la ville de Limbé (voir la carte). Le couvert forestier restant est discontinu et s'étend au total sur moins de 40 km². Cette zone est située presque entièrement sur des terres cédées à bail par le Gouvernement camerounais à la CDC, qui ne les a pas développées en plantations, en raison de la fertilité relativement faible des sols et du terrain. En l'absence du besoin de s'adresser aux propriétaires traditionnels pour en obtenir l'autorisation et leur payer des droits, ces terres ont attiré des étrangers qui sont venus en extraire le bois et installer de nouvelles fermettes. Une grande partie de la forêt a été défrichée par les résidents en provenance des établissements urbains avoisinants. Carter (1992) estime à environ 52.000 habitants la population à proximité immédiate.

Les autochtones de la région (Isuwu et Bakwiri) ont vu la forêt, qui avait d'abord été alinée par les Allemands, être progressivement envahie par les exploitants de bois et les agriculteurs (dont un grand nombre étaient des étrangers), sans que les terres ne soient restituées aux natifs aux fins d'allocation à leurs propres besoins (soit pour conserver la forêt soit pour se procurer des fonds en les vendant). Au début, les dirigeants locaux du projet demandèrent à l'administration centrale de protéger la forêt d'empiétements ultérieurs. La zone littorale comprend les anciens établissements humains de Bimbia, où ont eu lieu les premiers contacts avec les Portugais; il a été recommandé que ce site soit désigné site du patrimoine mondial (Sharpe, communication inédite).

Ainsi, dès le démarrage du projet, cette partie 'non utilisée' de la forêt destinée à la conservation faisait l'objet de nombreuses revendications différentes et incompatibles, ce dont n'avaient cependant pas conscience les responsables de la préparation du projet.

Etindé (qui tient son nom du cône secondaire Etindé du mont Cameroun) s'étend sur environ 400 km², couverts de prairies et de forêts relativement peu perturbées sur le versant sud de la montagne tourné vers le littoral. Carter (1992) a estimé que la population à proximité immédiate se chiffre à 47.000 habitants environ. Y sont compris la grande agglomération urbaine de Buea et une série de villages traditionnels à 1.000 m d'altitude environ vers l'est, ainsi que les camps des plantations de la CDC et des villages mixtes le long de la côte.

Interventions initiales

Sans bien consulter la population locale, le projet procéda à la coupe et au levé du périmètre de la réserve proposée de Mabéta-Moliwé, en essayant d'y inclure autant de forêt que possible et d'en exclure la majorité des fermes. Sa superficie atteignit 40 km² environ. Il fut impossible d'exclure toutes les fermes, et on commença de douter de l'avenir de celles qui s'y trouvaient encore. Le système de compensations n'avait été jusque là que peu utilisé; celui de l'éviction n'était ni applicable ni équitable, et pourtant, il fut impossible d'éviter que les fermes ne se multiplient. De nouvelles fermes continuèrent de s'installer à l'intérieur du périmètre, lequel fut par la suite de nouveau coupé pour exclure un plus grand nombre de fermes.

C'est alors que les responsables du projet prirent conscience des problèmes que soulevait l'approche adoptée à Mabéta-Moliwé. Ils eurent le sentiment que les autochtones d'Etindé se méfiaient instantanément de toute activité qui risquait d'aliéner encore davantage ce qu'ils considéraient comme leurs terres traditionnelles. Une des premières difficultés à surmonter fut le manque de confiance qu'inspiraient les projets du Gouvernement (il y avait eu, par exemple, une série de projets pour l'alimentation en eau qui s'étaient soldés par des échecs). Il y avait aussi un manque de confiance, en particulier, à l'égard des activités du Département des forêts.

Après une réunion avec tous les chefs traditionnels de la zone, à laquelle fut rallié un soutien tacite pour la réserve proposée d'Etindé, il fut décidé d'adopter pour le projet une méthodologie qui prévoyait une plus grande participation de la population locale. L'intermédiaire choisi dans le cadre du projet fut le chef de village et son conseil traditionnel, c'est-à-dire le niveau inférieur de la hiérarchie administrative et le canal historiquement emprunté pour les discussions sur les questions foncières.

Malheureusement, le Projet évoluait dans un vide législatif. La loi existante relative aux forêts ne permettait pas aux habitants locaux de tirer des avantages réels de la forêt. Malgré l'élaboration en cours de nouvelles lois (qui devaient être plus progressives), cette nouvelle législation semblait à l'époque lointaine et incertaine. Dans cette incertitude et dans la crainte de décevoir la population après avoir éveillé ses espérances, il fut décidé de négocier le périmètre de la réserve en présentant un scénario 'du cas le moins favorable' de l'exclusion (interdiction de la chasse et de l'extraction du bois). La réforme législative le permettant, le régime d'aménagement pouvait être modifié en faveur d'une participation accrue de la population locale. Le Département des forêts évita ainsi d'être mis dans une situation future où il aurait à revenir sur ses accords avec les autochtones. Si les responsables du projet avaient eu davantage à offrir lors des négociations, en termes

d'utilisation de la forêt ou de possibilités de mise en valeur, la superficie de la réserve aurait sans doute pu être plus étendue.

Pour le démarrage des travaux, le choix s'est porté sur le village de Bokwango (grand village mixte en marge de la capitale provinciale de Buea où vivent de nombreux jeunes chasseurs). Des rumeurs ayant commencé à circuler sur l'intention de 'vendre la montagne', on estimait que si quelque progrès n'était pas accompli à Bokwango, les futurs travaux dans les autres villages seraient compromis. En dépit des pressions de certains villages visant à faire rejeter la réserve, le chef choisit des représentants des principales familles et les invita à prendre part aux négociations sur le périmètre. Ces représentants formèrent le comité villageois qui devait assurer la liaison entre le projet et le village. Le problème à résoudre était de savoir où la réserve serait située et non pas si elle devait exister. Dans l'idéal, la question à trancher aurait dû être la seconde, mais les chances de la voir carrément rejetée présentaient trop de risques à l'époque.

Sur une période de trois jours, le comité villageois et les représentants du projet négocièrent le tracé du périmètre et jalonnèrent les principaux chemins. Le comité s'assura qu'il restât suffisamment d'espace sous le périmètre 'à l'usage des villageois'. Au terme des négociations, le procès-verbal de la réunion fut rédigé sous forme de lettre au chef de division et les copies en furent signées par tous les représentants du comité et du projet. Chacun reçut un exemplaire original du document. L'idée d'établir un document émanait d'un membre du comité. Bien que sans valeur juridique, ce document donnait aux deux parties en présence le sentiment que ce qui avait été décidé pouvait éventuellement être cité ou consulté. Cette négociation renforça la confiance du comité villageois dans la réserve, tout d'abord en montrant que celle-ci ne devait pas englober de terres agricoles et, deuxièmement, par des assurances que le Gouvernement n'avait pas l'intention de tromper les villageois.

Un village ayant négocié, d'autres se sentirent suffisamment rassurés pour en faire de même. A la suite de réunions avec les conseils villageois et des projections de diapositives et de vidéo-films aux habitants, chacun des villages constitua un comité. Des discussions furent organisées dans la forêt entre comités et personnel du projet, à l'issue desquelles les comptes rendus des négociations furent établis. Dans les dix-huit mois qui suivirent, ce processus fut répété avec dix villages le long des périmètres est et sud de la réserve proposée. Ces négociations donnent lieu à un certain nombre d'observations.

En général, les avis des différents villages concordaient assez bien au sujet du trajet qu'ils souhaitaient voir fixer pour le périmètre : à environ une demi-heure de marche de la ferme la plus éloignée (au total, environ une heure et demie de marche du village). Ce désir résultait peut-être d'une perception commune de l'espace villageois, ou du besoin de communication entre les établissements humains. Les craintes et aspirations exprimées par chaque comité villageois au sujet des négociations étaient différentes de celles des autres, et le Projet ne pouvait se permettre la satisfaction facile d'offrir un modèle de négociation 'standard'. On s'aperçut que l'opposition ou l'appui de membres ou de factions des villages vis-à-vis de la réserve étaient souvent liés à des questions de politique intérieure du village plutôt qu'ils n'étaient objectifs. Cette constatation n'aurait pas dû surprendre : bien que guidé par du personnel Bakwiri, le Projet pénétrait dans des villages où l'histoire était imprégnée de 200 ans de politique traditionnellement partisane.

Le Projet offrait, avant chaque négociation, des aliments et des boissons pour des 'libations' villageoises traditionnelles, mais il était néanmoins difficile de convaincre certains comités que le

Gouvernement n'achetait pas la forêt, ce qui entraîna de fréquentes demandes de paiement en espèces non acquittées. Les membres des comités recevaient cependant paiement pour le temps qu'ils passaient aux négociations dans la forêt. En dépit d'assurances répétées que la forêt ne leur était pas entièrement enlevée, des chercheurs indépendants découvrirent, un an plus tard, dans deux villages, la conviction que la forêt au-delà du périmètre appartenait au "Jardin botanique" ou "au Gouvernement" et qu'elle était dès lors sous la responsabilité de ceux-ci (Nkwi, communication inédite). Vu les antécédents d'utilisation et de disposition des terres dans la région, ce n'était peut-être pas surprenant.

Il était laissé aux soins des conseils villageois de choisir les membres des comités, mais le Projet insista pour que les femmes et les adolescents soient représentés. On estimait que toute tentative d'imposer aux comités, par exemple, des idées sur la participation des femmes serait trop problématique dans un climat déjà lourd de politique. La taille des comités variait de cinq à douze membres. Les femmes n'étaient représentées que dans quatre comités et leur nombre ne dépassait pas cinq dans un comité de onze personnes. Ceux qui comprenaient des femmes étaient tous de villages situés le long du littoral, où le contact avec les Européens remontait le plus loin. Les conseils traditionnels étaient constitués exclusivement de Bakwiri et, à une exception près, les comités aussi; les étrangers des villages et des camps des plantations n'étaient pas consultés. Bien que cette composition semblât convenir du point de vue culturel, puisque les discussions devaient porter sur des terres perçues comme appartenant 'traditionnellement' à la population, toute discussion ultérieure concernant la gestion devait, pour être productive, avoir lieu au sein d'une assemblée plus large.

EVOLUTION DU CADRE GENERAL

Depuis la mise en train du projet en 1988, des changements considérables ont eu lieu au Cameroun, avec des incidences sur le contexte dans lequel les zones de conservation sont créées.

Le cadre économique

L'économie du Cameroun a progressivement décliné depuis le commencement du projet. Jusqu'à la récente dévaluation de 50% du franc CFA (janvier 1994), les cours des principales cultures de rapport se situaient en-dessous de la moitié des niveaux précédents et la production industrielle, de même que le commerce, avaient marqué un déclin correspondant. Chez les jeunes, le chômage semble augmenter et davantage de gens comptent sur les fermes existantes ou les nouvelles fermes pour leur alimentation. Les diminutions draconiennes opérées sur les salaires dans la fonction publique (jusqu'à 70%) dont dépendent, dans une certaine mesure, la plupart des familles, ainsi que les récentes mesures de retraite anticipée, ont encore approfondi la crise. On note un certain renversement de l'exode rurale et le Gouvernement exhorte les populations à retourner dans leurs villages, ce qui alourdit les pressions sur la forêt.

Il est difficile de prédire l'effet net de la dévaluation si peu de temps après sa mise en application. Si l'exploitation industrielle et l'exportation du bois ont connu une montée spectaculaire dans l'ensemble de la zone forestière camerounaise, la demande locale de bois à Limbé s'est toutefois effondrée, pour le moins dans le court terme.

Le climat politique

Pendant les trois premières années du projet, la situation politique était celle d'un Etat gouverné par un parti unique. Ce parti était manifestement au pouvoir et ses officiels étaient présents à toutes les réunions publiques quelles qu'elles fussent. L'information par les médias était limitée et aucune opinion contraire n'était présentée. Les gens hésitaient à parler ouvertement de politique. Le pouvoir était sans aucun doute entre les mains de l'Etat, ce qui se dégageait avec évidence de l'attitude du Département des forêts lorsque les travaux du projet démarrèrent à Mabéta-Moliwé.

A la suite d'une certaine agitation civile et des élections présidentielles et parlementaires pluripartites (d'une validité pourtant contestée), on note une liberté d'expression beaucoup plus grande. La presse ne mâche plus ses mots et les gens se sentent beaucoup plus libres de parler politique ouvertement. C'est encore le parti dominant et son administration qui détiennent les pouvoirs, pour le moins au niveau national. La présence de l'Etat au niveau des villages est parfois peu perceptible. Bien que le chef de village soit le représentant du Gouvernement (aux deux rangs supérieurs de trois catégories, les chefs sont appointés par le Gouvernement), il n'a qu'un pouvoir d'exécution restreint sans le consensus des villageois. La présence de l'Etat sous forme de services techniques officiels est minime et les forces de l'ordre ne peuvent que de temps à autre faire preuve de leur autorité. L'économie continuant à décliner, la confiance dans les aptitudes de l'Etat à faire respecter la loi et à maintenir l'ordre diminue, et 'justice' est souvent faite localement. Les gens sont davantage enclins à défier le rôle de l'Etat, notamment lorsqu'il s'agit de la surveillance des ressources naturelles. Cette confiance croissante risque d'avoir des incidences sur tous plans visant soit à protéger la forêt selon le modèle traditionnel de 'garde-forestier' ou soit à faire appel aux autorités classiques qui sont non seulement progressivement moins respectées mais aussi étroitement associées à l'Etat.

Le cadre institutionnel

A l'origine, les fonctionnaires du Gouvernement camerounais participant au projet provenaient tous du Département des forêts, mais le cadre s'est maintenant élargi pour inclure du personnel formé en matière d'agriculture et faune. Bien que le personnel du projet ait toujours compris des Bakwiri, on espère dans l'avenir augmenter le nombre de ceux-ci et des femmes qui en feront partie.

Au début du projet, les arbres et les animaux sauvages du Cameroun étaient placés sous la responsabilité de ministères différents : le Département des forêts faisait partie de l'agriculture, et la faune relevait du tourisme. La constitution du Ministère de l'environnement et des forêts en 1992 eut pour effet de fusionner ces deux départements.

Le département des forêts et de la faune d'une part et, d'autre part, celui des zones protégées ne disposent d'aucun capital, ou peu, ni de budget d'exploitation, si bien que le personnel de terrain manque de moyens pour s'acquitter de ses fonctions. Même si ces fonctionnaires sont extrêmement bien formés et capables, leur moral est, à juste titre, au plus bas et les plaintes de prétendue corruption sont de plus en plus fréquentes. Si l'inadéquation du financement du service forestier semble avoir des précédents historiques (Sharpe, communication inédite), il n'en reste pas moins que la crise actuelle est profonde. Il sera difficile, dans un tel climat, de mettre en

oeuvre une loi nouvelle et ambitieuse ou des régimes d'aménagement novateurs. Bien que le personnel attaché au projet ait accès à des véhicules et reçoive un paiement limité pour leurs heures supplémentaires, ce qui améliore leur rendement, ces avantages donnent lieu à des problèmes lors qu'il doit travailler aux côtés d'autres fonctionnaires.

Dans d'autres zones à proximité du mont Cameroun, y compris la réserve forestière de Bambouko, les autochtones ont parfois tenté de persuader le Gouvernement camerounais d'expulser les étrangers des réserves. Le Département des forêts n'ayant pu exécuter cette tâche politiquement impossible, le respect pour ce département et pour le concept des réserves, aussi bien dans l'esprit des autochtones que des étrangers, s'en est trouvé encore amoindri.

On croit comprendre, au moment de la mise sous presse du présent article, que la CDC sera privatisée. Une telle mesure aura certainement des incidences majeures sur l'utilisation des terres et l'emploi dans la zone; ses ramifications sociales et environnementales seront considérables.

Le cadre législatif

L'ancienne loi forestière (#81-13 du 27 novembre 1981) conférait à l'Etat la propriété de tous les arbres non plantés. Les particuliers pouvaient solliciter des arbres auprès du Département des forêts, mais au prix de longues procédures administratives (et potentiellement entachées de corruption). Dans le cas d'une exploitation commerciale, une entreprise versait malgré tout une petite compensation au village (voir plus haut), mais celle-ci était souvent dérisoire comparée à la valeur du bois.

Depuis la fin des années 1980, sous la pression du Programme d'ajustement structurel de la Banque mondiale, il fut question de réviser cette loi. La nouvelle législation (#84-01) fut promulguée le 20 janvier 1994. Elle prévoit deux catégories de forêt particulièrement applicables à celles du projet. Ce sont les forêts des conseils villageois (considérées comme des forêts permanentes, sur des terres affectées à perpétuité aux forêts et/ou à la faune) et les forêts communautaires (considérées comme n'étant pas des forêts permanentes). Les premières, par décret, doivent être classées et faire l'objet d'un plan d'aménagement établi par les parties intéressées mais nécessitant l'approbation du Ministère des forêts et de l'environnement. Elles peuvent être soit naturelles soit artificielles et doivent appartenir au Conseil et être utilisées pour son bénéfice. Les forêts communautaires sont constituées de forêts nationales aux termes d'un accord passé entre les représentants de la communauté et le Ministère des forêts et de l'environnement. Les produits forestiers d'une forêt communautaire sont la propriété exclusive de cette communauté. Les accords passés entre le Ministère et la communauté peuvent spécifier les bénéficiaires, le périmètre et l'aménagement de la forêt.

La loi concernant la faune ne semble pas avoir beaucoup changé par rapport à la législation restrictive précédente. On estime cependant qu'il serait sans doute possible d'y incorporer, dans le cadre des plans d'aménagement pour les deux types de forêts ci-dessus, certaines mesures de gestion communautaire (éventuellement selon le modèle CAMPFIRE mis en place au Zimbabwe) (Besong, communication inédite).

De toute évidence, la nouvelle législation est la bienvenue du point de vue des activités du projet et présente beaucoup plus de souplesse quant aux choix d'aménagement et de régime foncier, éventuellement adaptés aux zones de conservation proposées. Il n'en reste pas moins que les

incidences qu'elle aura sont encore incertaines. Il sera nécessaire de prévoir une période considérable de recyclage pour le personnel du Département des forêts et de discussions avec les communautés locales si l'on veut tenir compte de cette manière radicalement différente d'envisager la forêt.

L'un des principaux points controversés, qui n'a pas été adéquatement défini dans la nouvelle loi, est la notion de '**communauté**'. Particulièrement autour du mont Cameroun, il est d'une importance critique de définir la circonscription ayant la responsabilité de gérer la forêt et le droit d'en tirer des bénéfices. Comme exposé plus haut dans le chapitre retraçant l'histoire de la région, il existe un tissu très complexe et contestataire entre les parties intéressées (villageois, autorités traditionnelles, élites locales, étrangers, administrateurs, services techniques et d'ordre, sans oublier les écologistes sur le plan international), qui toutes prétendent, d'une manière ou d'une autre, tirer quelque bénéfice de la forêt et qui ont toutes leurs propres capacités pour en assurer la protection. Une définition trop restreinte de la base des responsabilités et des bénéfices en matière de gestion forestière aurait pour effet de compromettre l'avenir de la forêt. Dans des circonstances aussi complexes, la solution de forêt nationale (semblable aux réserves forestières classiques), comprenant la zone principale et les forêts avoisinantes gérées de manière participative avec le concours des populations locales, serait probablement la plus acceptable à toutes les parties intéressées.

Certains éléments de la nouvelle législation pourraient se révéler irréalisables. Par exemple, la superficie minimale spécifiée pour les forêts communautaires est de 5.000 hectares, ce qui risque d'être trop rigide, surtout si l'on envisage une gestion locale de produits forestiers non ligneux particuliers. Compte tenu de ces incertitudes au sujet de la nouvelle législation, il a été suggéré d'attribuer au projet un certain statut de 'projet pilote' afin d'expérimenter des options de gestion/participation. Les résultats de ces expériences pourraient alors orienter un développement ultérieur de la législation. Une telle démarche pourrait présenter encore davantage d'intérêt si elle était liée à un réseau de zones pilotes analogues.

Evolution de la situation

Vu les changements d'ordre politique et administratif de ces dernières années, le raisonnement sous-jacent au classement de Mabéta-Moliwé envisagé à l'origine fut remis en cause. Il est évident que les restrictions imposées à l'expansion de l'agriculture, en fonction du périmètre initialement prévu, se seraient révélées intolérables du point de vue social et politique. Certains arguments militent cependant toujours en faveur de la protection de la zone côtière relativement peu perturbée (sur 16 km² environ), mesures qui bénéficieraient d'un soutien considérable, au niveau local et international, pour des raisons de conservation, de patrimoine culturel et de tourisme.

Dans un climat politique en évolution et vu la moindre réticence des villageois à mettre en question les activités de l'Etat, le processus de négociation s'arrêta net. Les villages qui continuèrent de négocier n'étaient plus disposés à entamer des discussions sans qu'il fût préalablement débattu de la gestion de la réserve et des bénéfices directs pour les villages (sous l'angle de projets de développement). Par ailleurs, le Projet avait jusqu'alors travaillé en empruntant la filière hiérarchique du Chef suprême, ce qui irritait certains villages et leurs chefs, illustrant le caractère traditionnellement fragmenté de la politique des autochtones et les éventuels points faibles d'une hiérarchie d'origine essentiellement coloniale (Geschiere, 1993). On a prétendu

que certains dirigeants traditionnels avaient considéré l'intérêt récemment manifesté à l'égard de la conservation de la forêt comme un moyen pour recouvrer (ou pour acquérir pour la première fois) des pouvoirs sur les terres et sur les villageois (autochtones et étrangers).

Le Projet de Limbé décida d'attendre que soient disponibles les informations et les données émanant du nouveau projet du mont Cameroun avant de reprendre les contacts avec les villages où les négociations étaient bloquées.

LE PROJET DU MONT CAMEROUN – UN PROJET D'AVENIR

Dès le début, on s'est aperçu que le Projet Limbé était de portée trop restreinte, tant du point de vue institutionnel que géographique. La phase suivante du projet tentera de remédier à cette insuffisance.

Le projet initial faisait abstraction non seulement des incidences sociales de la conservation des forêts en termes d'accès aux ressources forestières et de leur gestion par la population, mais aussi de la nécessité de stabiliser l'utilisation des terres autour de la forêt. Par ailleurs, divers inventaires forestiers et botaniques effectués durant l'exécution du projet (Jardin botanique de Limbé, 1993; Cheek, 1992; Thomas & Cheek, 1992 et Thomas, 1994) laissent penser qu'une grande partie de l'intérêt botanique réside probablement dans les zones boisées de faible altitude, notamment à l'ouest de la montagne, qui sont contiguës à la forêt de montagne. En outre, l'aménagement d'une seule portion de la montagne (Etindé) ne cadrerait pas avec les phénomènes biologiques, l'exploitation des ressources naturelles ou la culture locale. Tous ces phénomènes semblaient opérer au niveau de la totalité de la montagne.

Ce besoin d'élargir la portée du projet initial sera pris en considération dans le projet du mont Cameroun. A cet effet, le Gouvernement camerounais oeuvrera de concert avec trois donateurs : l'ODA, la GTZ (Office allemand de la coopération technique) et le FEM (Fonds pour l'environnement mondial)¹. Les objectifs d'ensemble du projet sont les suivants :

- ! mettre en valeur le Jardin botanique de Limbé en tant qu'institution pour la conservation, l'éducation et la recherche
- ! élaborer une stratégie d'utilisation des terres pour l'ensemble de la montagne
- ! établir des zones de protection sur la montagne et aux alentours
- ! concevoir des formules d'éducation en matière d'environnement
- ! identifier des activités permettant de diversifier les revenus, et
- ! mettre au point des méthodes participatives de gestion durable des ressources naturelles.

¹ Organisme administré par la Banque mondiale pour le financement de projets dans le monde entier.

Certaines activités seront placées sous la responsabilité exclusive du Gouvernement camerounais oeuvrant en collaboration avec un seul donateur; d'autres seront partagées. Reconnaissant les incertitudes considérables liées aux objectifs, le nouveau projet sera abordé en se focalisant sur les 'mécanismes' proprement dits.

La participation de plusieurs donateurs devrait favoriser la continuité et un plus grand apport de fonds dans la zone du mont Cameroun que ce ne serait le cas si n'intervenait qu'un seul donateur. Chaque donateur pourra faire valoir les points forts de sa propre institution mais il pourrait également introduire des différences d'optique en matière d'organisation qui, à leur tour, risquent d'entraîner des complications supplémentaires pour la gestion du projet.

La phase suivante des travaux sur le mont Cameroun a l'avantage de pouvoir s'appuyer sur les travaux antérieurs et d'aborder les questions sociales de manière plus efficace. Parmi les diverses facettes de l'évolution générale des circonstances, notons que la législation a été considérablement améliorée. Toutefois, il sera difficile de faire en sorte que le projet remédie au déclin économique et institutionnel, même au niveau local.

La négociation d'un périmètre avec un seul élément d'une société complexe est infiniment plus facile que la tâche de mettre au point avec toutes les parties intéressées un aménagement futur de la forêt à l'intérieur de ce périmètre. Cet aménagement doit tenir compte non seulement des besoins des populations autochtones mais aussi d'autres éléments faisant partie d'une trame très complexe d'intérêts et de controverses. Tous, à un degré ou un autre, prétendent à bénéficier de la forêt et ont leurs propres capacités de la protéger (ou potentiellement de la dégrader).

Dans des circonstances aussi complexes, il faut user de pragmatisme. Par exemple, les exhortations des écologistes (Gadsby & Jenkins, 1992), en vue d'une interdiction totale de la chasse dans la montagne, sont irréalisables du point de vue politique et logistique. Au contraire, tenter de mettre en place certaines mesures populaires de contrôle sur la chasse à l'éléphant et au chimpanzé pourrait servir utilement de point de départ pour renforcer la confiance de la population, du Gouvernement camerounais et des donateurs. L'aboutissement heureux de pourparlers avec des comités sélectionnés peut servir de catalyseur pour d'autres. On ne saurait trop insister sur l'importance d'instaurer un climat de confiance et de sécurité au sein des institutions intervenant dans les domaines de la conservation et de la gestion. Si en fin de compte le projet du mont Cameroun réussit, il fournira un modèle précieux pour d'autres zones forestières d'Afrique qui ont à faire face à l'érosion des contrôles traditionnels et à des demandes de plus en plus fortes de la part de populations fragmentées et de plus en plus hétérogènes.

* * *

SIGLES

CDC	Cameroon Development Company
FEM	Fonds pour l'environnement mondial
GTZ	(Deutsche) Gesellschaft für Technische Zusammenarbeit (Office allemand de la coopération technique)
ODA	Overseas Development Administration (Administration du développement outre-mer)

REFERENCES

- Ardener, E.** (1956), *Coastal Bantu of the Cameroons*, International African Institute, London, Royaume-Uni.
- Almy, S W & Besong, M.** (1987), '1986 Farming systems survey of Fako Division, South-west Province', Report by Testing & Liaison Unit, IRA, Ekona, Cameroun.
- Bederman, S H.** (1968), 'The Cameroons Development Corporation – partner in national growth', CDC, Bota, Cameroun.
- Cheek, M.** (1992), 'A botanical inventory of the Mabeta-Moliwe Forest', Rapport, ODA, London, Royaume-Uni.
- Carter, E J.** (1992), 'Limbe Botanic Garden & Rainforest Genetic Conservation Project – socio-economic and institutional study', Rapport, ODA, London, Royaume-Uni.
- Cunningham, A B & Mbenkum, F T.** (1983), 'Sustainability of harvesting of *Prunus africana* bark in Cameroon: a medicinal plant in international trade', People and plants working paper, UNESCO, Paris, France.
- Gadsby, E L & Jenkins, P D.** (1992), 'Report on wildlife and hunting in the proposed Etinde Forest Reserve', Rapport ODA, London, Royaume-Uni.
- Gartlan, J S.** (1989), *La conservation des écosystèmes forestiers du Cameroon*, IUCN, Gland, Suisse.
- Geschiere, P.** (1993), 'Chiefs and colonial rule in Cameroon: Inventing chieftaincy, French and British style', *Africa* 63 (3), 151-175.
- Hepper, F N & Bovey, M.** (1987), 'Botanic Garden and plant genetic resources, SW Cameroon: Second mission report to ODA and Cameroon Government', Royal Botanic Gardens, Kew, Royaume-Uni.

Hepper, F N, Mitchell, A J B & Bell, G, (1986), 'Botanic Garden and plant genetic resources mission in SW Cameroon: mission report to ODA and Cameroon Government', Royal Botanic Gardens, Kew, Royaume-Uni.

Jeanrenaud, S, (1991), 'The conservation-development interface: a study of forest use, agricultural practices and perceptions of the rainforest, Etinde Rainforest, South-west Cameroon', Rapport, ODA, London, Royaume-Uni.

Kofele-Kale, N, (1981), *Tribesmen and patriots: political culture in a poly-ethnic African state*, University Press of America, Etats-Unis.

Limbe Botanic Garden, (1993), 'Forest inventory report of the proposed Mabeta-Moliwe Forest Reserve'.

Payton, R W, (1993), 'Ecology, Altitudinal Zonation and Conservation of Tropical Rain Forests of Mount Cameroon', Rapport, ODA, London, Royaume-Uni.

Stuart, S N, (ed.), (1986), *Conservation of Cameroon Montane Forests*, ICBP, Cambridge, Royaume-Uni.

Thomas, D W, & Cheek, M, (1992), 'Vegetation and plant species on the south side of Mount Cameroon in the proposed Etinde Forest Reserve', Rapport, ODA, London, Royaume-Uni.

Thomas, D W, (1994), 'Vegetation and conservation of the Onge River area, Cameroon', Rapport, ODA, London, Royaume-Uni.

* * *

REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier l'ODA pour avoir financé la rédaction de cet article; les avis qu'il exprime sont les miens propres et non pas forcément ceux de l'ODA. Je suis reconnaissant à Dr Barrie Sharpe de l'University College de Londres pour avoir bien voulu mettre à ma disposition ses notes d'étude sur le terrain ainsi qu'à Dr Jane Carter de l'ODI et à John Hudson de l'ODA pour leurs observations constructives. Je prends néanmoins à mon compte la pleine responsabilité du document final.

Editeur du présent document: Dr Jane Carter
Traduction: Yvonne Cunnington
Secrétaire de rédaction/ Mise en page: Ivana Wilson
Imprimé par: Russell Press Ltd, Nottingham
sur papier recyclé

Logo du RDFN conçu par Terry Hirst
et utilisé avec l'autorisation de KENGO